

**27^{ème} RASSEMBLEMENT
NATIONAL CYCLOTOURISTE
de la FCD
du 13 au 16 juin 2019
à SAINT-JEAN-la-VÊTRE (Loire)**

N° **0165/FCD/Activités/Sports**

Affaire suivie par :

Lionel DETRÉE, CTSN Cyclotourisme - ☎ : 06.75.43.52.26 - ✉ : lionel.detree@gmail.com

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 ou 821.947.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement permanent du rassemblement national de cyclotouriste de la Fédération des clubs de la défense diffusé sous le n° 1691/FCD/Activités/Sports du 26 octobre 2018

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Déroulement du séjour
- Annexe 2 : Circuits + détail des parcours « Openrunner »
- Annexe 3 : Plan d'accès centre VVF Saint-Jean-la-Vêtre
- Annexe 4 : Rappel sur la classification des licenciés de la Fédération des clubs de la défense
- Annexe 5 : Informations complémentaires



1. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le 27^{ème} rassemblement national cyclotouriste de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroulera du 13 au 16 juin 2019 à SAINT-JEAN-la-VÊTRE (42440).

Coordonnées GPS : **N 45°46'35.64'' E 03°48'28.97''**

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes, avec le support de l'ASCAIA de Clermont-Ferrand.

LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 821 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84
www.lafederationdefense.fr

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Aucun participant n'est admis à s'inscrire et à participer au rassemblement s'il n'est pas en possession de la licence de la FCD établie pour la saison 2018/2019 ainsi que du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme.

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au rassemblement sera refusée et ne donnera droit à aucun remboursement de droits de participation.

Un duplicata peut être imprimé directement par le club dans son espace "SYGELIC".

Contrairement à l'article 2.4 du règlement permanent, la ligue Auvergne-Rhône-Alpes ne sera pas en mesure d'assurer le soutien et l'accompagnement des adhérents en situation de handicap.

3. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

L'épreuve est organisée conformément au règlement de la FCD cité en référence.

Ligue organisatrice	Club support
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Maison de l'Armée Avenue Dupré de Loire 26000 VALENCE ☎ : 04 75 82 52 59 ✉ : secretaire@liguese.org ✓ <u>Président de la ligue</u> : Robert KAUFING ✉ : r.kaufing@lafederationdefense.fr ☎ : 04 75 82 56 12 - 📱 : 06 62 43 03 29 ✓ <u>Contacts</u> : Guy GALLAIS , président commission sportive ligue ARA ✉ : guy.gallais@neuf.fr 📱 : 06.18 51 84 64	Association Sportive et Culturelle de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (ASCAIA) de Clermont Ferrand 161, Avenue du Brezet 63028 CLERMONT-FERRAND Cedex ✓ <u>Président de l'ASCAIA</u> : Jean-Pierre AUCLERT ✉ : jean-pierre.auclert@intradef.gouv.fr ☎ : Bureau : 04 73 42 42 52 📱 : 06 29 87 32 87 ✓ <u>Contact</u> : Georges DOUARRE , organisation ✉ : douarre.georges@orange.fr ☎ : 04 73 84 58 73 📱 : 06 79 68 90 98
Conseiller technique sportif national Cyclotourisme de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Cyclotourisme de la ligue organisatrice (CTSR)
Lionel DETRÉE ☎ : 02 37 28 49 81 - 📱 : 06.75.43.52.26 ✉ : lionel.detree@gmail.com	NÉANT

4. DÉROULEMENT DU SÉJOUR

Le programme du séjour est détaillé en annexe 1.

5. CIRCUITS ET DÉTAIL DES PARCOURS « OPENRUNNER »

Les circuits sont détaillés en annexe 2.

6. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

Les participants sont entièrement pris en charge par la FCD à compter du dîner du jeudi 13 juin jusqu'au petit-déjeuner du dimanche 16 juin 2019.

Les clubs qui n'acceptent pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

Le transport collectif est à privilégier (co-voiturage, véhicule 9 places, car).

6.1. Accueil

Les participants seront accueillis le jeudi 13 juin 2019 à partir de 15h00 au centre VVF de Saint Jean La Vêtre qui assurera la restauration et l'hébergement pendant la durée du séjour.

6.2. Sécurité

Le club support adressera 1 mois avant la manifestation, une déclaration de la manifestation aux préfetures de la Loire et du Puy de Dôme.

Lors du rassemblement, les déplacements des cyclotouristes, sur la route, se feront par groupes de 20 au maximum. Les règles du code de la route seront scrupuleusement respectées.

Le port du casque est obligatoire.

6.3. Documents à présenter par les participants

Lors de l'accueil, les participants présenteront les licences de la FCD établies pour la saison en cours, avec photo, cachet du club, signature du titulaire et un certificat médical autorisant la pratique du cyclotourisme.

6.4. Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la fédération (cf. titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'évènement sportif ou par le conseiller technique sportif national, en fonctions des possibilités locales et institutionnelles.

6.5. Hébergement et alimentation

Les participants seront hébergés au centre VVF de Saint-Jean-la-Vêtre (42440).

☎ : 04 77 97 82 42 - 🌐 : accueil.saint-jeanlavetrevillages.fr (cf. annexe 3).

Les conditions de logement et d'alimentation sont les suivantes :

Dates	Horaires	Objet	Lieu
13 juin 2019	15h00-18h00	Accueil	HÉBERGEMENT VVF Saint-Jean-laVêtre
	19h30	Dîner	
14 juin 2019	07h00-08h00	Petit-déjeuner	
	11h30-13h30	Déjeuner	
	19h30	Dîner	
15 juin 2019	07h00-08h00	Petit-déjeuner	
	11h30-13h30	Déjeuner	
	20h00	Dîner de clôture	
16 juin 2019	06h30-08h00	Petit-déjeuner	

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu du rassemblement

7. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Le nombre de participants est limité à 120.

7.1. Engagement et participation financière

PARTICIPATION FINANCIÈRE	
✓ 130 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans)	- Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA avant le 1^{er} avril 2019, terme de rigueur. - Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
✓ 0 € par chauffeur de car éventuel	Le chauffeur du car doit obligatoirement être titulaire de la licence FCD 2018/2019 pour des questions de couverture d'assurance , sauf si, en qualité de chauffeur de car militaire, il est couvert par un ordre de mission. Il devra <u>impérativement</u> être inscrit sur SYGEMA.
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
✓ 220 € par accompagnateur non officiel	<i>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles.</i> Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions. Ils devront <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des participants	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Chauffeur de car	⇒ ✓ Chauffeur
✓ Accompagnateur non officiel	⇒ ✓ Accompagnateur non officiel

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée ne sera pas remboursée. Une pénalité de 50 € sera en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation. (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire)

7.2. Remboursement des frais de déplacement

La FCD ne procède à aucun remboursement.

7.3. Remboursement des frais de repas et d'hébergement en cours de déplacement

Il est rappelé que les frais de repas ou d'hébergement en cours de déplacement inférieur à 1.000 km aller/retour sont à la charge des clubs.

Pour les parcours supérieurs à 1.000 km aller/retour, et sur présentation des factures originales, la FCD prend en charge une partie des frais d'hébergement dans la limite de 26 €, des frais de repas dans la limite de 13 € et des petits déjeuners (intégralement) par personne autorisée pendant la durée du transport (une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour).

Ces demandes particulières de remboursement des frais relatifs au déplacement des équipes sont à adresser aux services de la FCD, **impérativement dans le mois qui suit la fin de la compétition, soit au plus tard le 18 juillet 2019**, sous peine de non-remboursement (cf. annexe 5 - § 1.).

Cf. liens à télécharger en annexe.

8. COMPTE RENDU

A l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse au président de la FCD, avec copie au CTSN, un compte rendu sur le déroulement de la manifestation, ainsi que le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adresse au président de la commission sportive le compte rendu technique de la manifestation.

9. COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE

La ligue organisatrice s'assure de la couverture photographique de l'événement.

A l'issue, et au plus tard dans les 15 jours, elle adresse à la FCD un article d'une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d'origine ".jpeg" > 300 ko), mettant l'accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

10. LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

RAPPEL :

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur les lieux des épreuves sportives.

Références : Art. L.322-6 du Code du Sport 2017 et Art. L 3335-4 du Code de la Santé Publique

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense
ORIGINAL SIGNÉ

Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Cyclotourisme"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Membres du comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Cyclotourisme"/FCD
- Club support
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1

DÉROULEMENT DU SÉJOUR

27^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL CYCLOTOURISTE DE LA FCD

Du 13 au 16 juin 2019 à SAINT-JEAN-la-VÊTRE (42)

Jeudi 13 juin 2019

- de 15h00 à 18h00 : Accueil des participants, contrôle des licences FCD, remise des dossiers d'accueil
- 18h30 : Présentation du rassemblement et des circuits du vendredi
- 19h15 : Pot d'accueil
- 19h30 : Dîner

Vendredi 14 juin 2019

- De 07h00 à 08h00 : Petit-déjeuner
- 08h15 : Photos
- 08h30 : Départ circuit 1
- 11h30-13h30 : Déjeuner
- 13h30- : Départ circuit 2
- 18h30 : Débriefing de la journée et présentation des circuits du samedi
- 19h30 : Dîner

Samedi 15 juin 2019

- De 07h00 à 08h00 : Petit-déjeuner
- 08h15 : Départ circuit 3
- 11h30-13h30 : Déjeuner
- 13h30 : Départ circuit 4
- 18h30 : Remise des récompenses suivie du cocktail
- 20h00 : Dîner de clôture

Dimanche 16 juin 2019

- 06h30 à 08h00 : Petit-déjeuner
- A l'issue : Départ des participants
- Après le déjeuner : Départ des organisateurs

ANNEXE 2

CIRCUITS et DÉTAILS des PARCOURS

27^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL CYCLOTOURISTE DE LA FCD

Du 13 au 16 juin 2019 à SAINT-JEAN-la-VÊTRE (42)

Vendredi 14 juin 2019 matin « Le Saint Thomas »

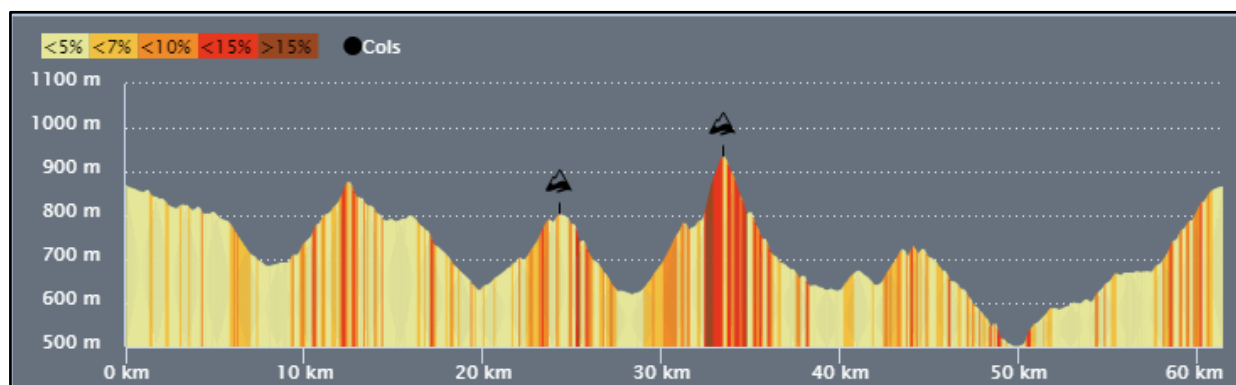
Distance : 61.4 km - Dénivelé : 1320 m

Circuit 1 : Identifiant Openrunner : 9286302

Routes	Lieux	Km Partiels	Cumul Km	Z	Observations
	VVF Villages Ventuel	0	0	872	
D110	Le Phaux	5	5	802	
D110	Le Montcel	2,3	7,3	700	
D110- D 1089	Carrefour Noiretable	2,2	9,0	700	Prendre à gauche
D1089- D 53	Carrefour	0.5	9,5	709	Prendre à gauche
D 53	Le Puy du Poux	2,5	12	885	
D53- D101	Carrefour	0.5	12.5	875	Prendre à droite
D53	La Malaptie	3	15.5	936	
D53- D321	Mondiere	2.5	18	960	Prendre à Dr D 321
D322- D86	Carrefour	3	20	627	Prendre à droite
D86	Col de Sagnes	4.5	24.5	797	
D86- D2089	Entrée Chabreloche	3	27,5	710	Prendre à Gauche
D2089- D324	Carrefour Chabreloche	1,5	29	617	Prendre à Droite
D324	La Croix Saint Martin	2	31	784	
D324	Col de Saint Thomas	2.5	33.5	930	Ravitaillement
D1	La Bombarde	4.5	38	639	Descente rapide !! à la Bombarde, prendre à Droite D44
D44- D53	Carrefour	4	42	641	Prendre D53 à D
D53- D24	Carrefour	1,6	43.6	707	Prendre à Gauche
D24- D44	Carrefour Champoly	1.3	44.9	707	Poursuivre sur D44
D44- D1089	Carrefour Le Moulin	4.6	49.5	494	Prendre à Droite D 1089 Attention STOP
D1089- D38	Saint Julien la Vêtre	1	53.5	600	Prendre à Gauche D38
D38	Saint Priest la Vêtre	2	55.5	659	
D38	Saint Jean la Vêtre	2.5	58	699	
D21	Les Combes	1.5	59.5	780	
	VVF Villages Ventuel	1.9	61.4	872	

Nota : La même route change de n° en changeant de département !!

Circuit et profil - Vendredi 14 juin 2019 matin



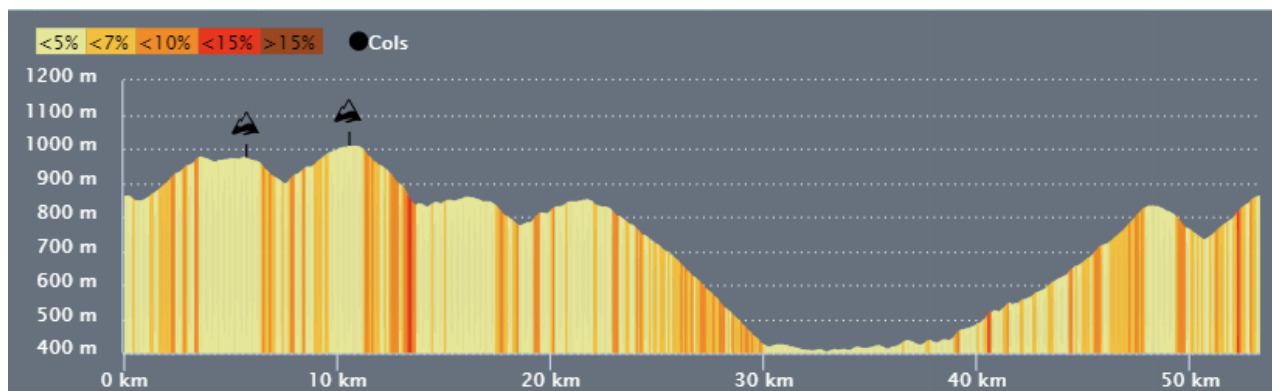
Vendredi 14 juin 2019 après-midi : « Sail sur Couzon »
Distance : 53.1 km - Dénivelé : 950 m

Circuit 2 : Identifiant Openrunner : 9287094

Routes	Lieux	Km Partiels	Cumul Km	Z	Observations
	VVF villages Ventuel	0	0	872	
D110	Morand	1,8	1,8	887	
D110-1 D110	Carrefour	1,7	3,5	970	prendre D 110
D110 D44	Le Genety	5,7	9.2	970	
D44 D55	Carrefour	2,8	12	951	prendre D 55 à G
D55 D110	La Mure	2	14	830	
D110	Colombette	4.5	18.5	722	
D110	Saint Georges en Couzan	5.5	24	730	prendre D6 à Gauche
D6	Crucifix	3	27	640	
D6	Sail sous Couzon	2,1	30	421	Boisson
D6	Culvé	2	32	408	
D6- D1089	Carrefour	1	33	402	Attention ! Passage à niveau
D1089- D118	Carrefour	2.6	35.6	738	prendre D 118 à G
D118- D21	Carrefour Le Pras	0.4	36	731	prendre D 38 à droite Attention ! Passage à niveau
D21- D44-1	Saint Laurent-Rochefort	2.8	38.8	437	serrer à Droite D21
D21- D44	Carrefour	7.4	46.2	738	poursuivre sur D21
D21		1.8	48	810	
D21- D 38	Carrefour	2.8	50.8	728	suivre D 38
D38	VVF Village Ventuel	2.3	53.1	872	

A l'arrivée : Ravitaillement

Circuit et profil - Vendredi 14 juin 2019 après-midi



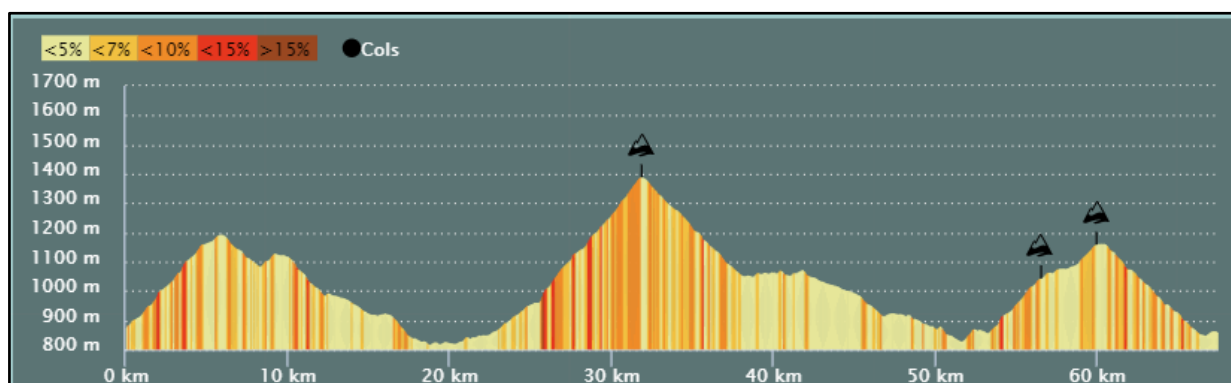
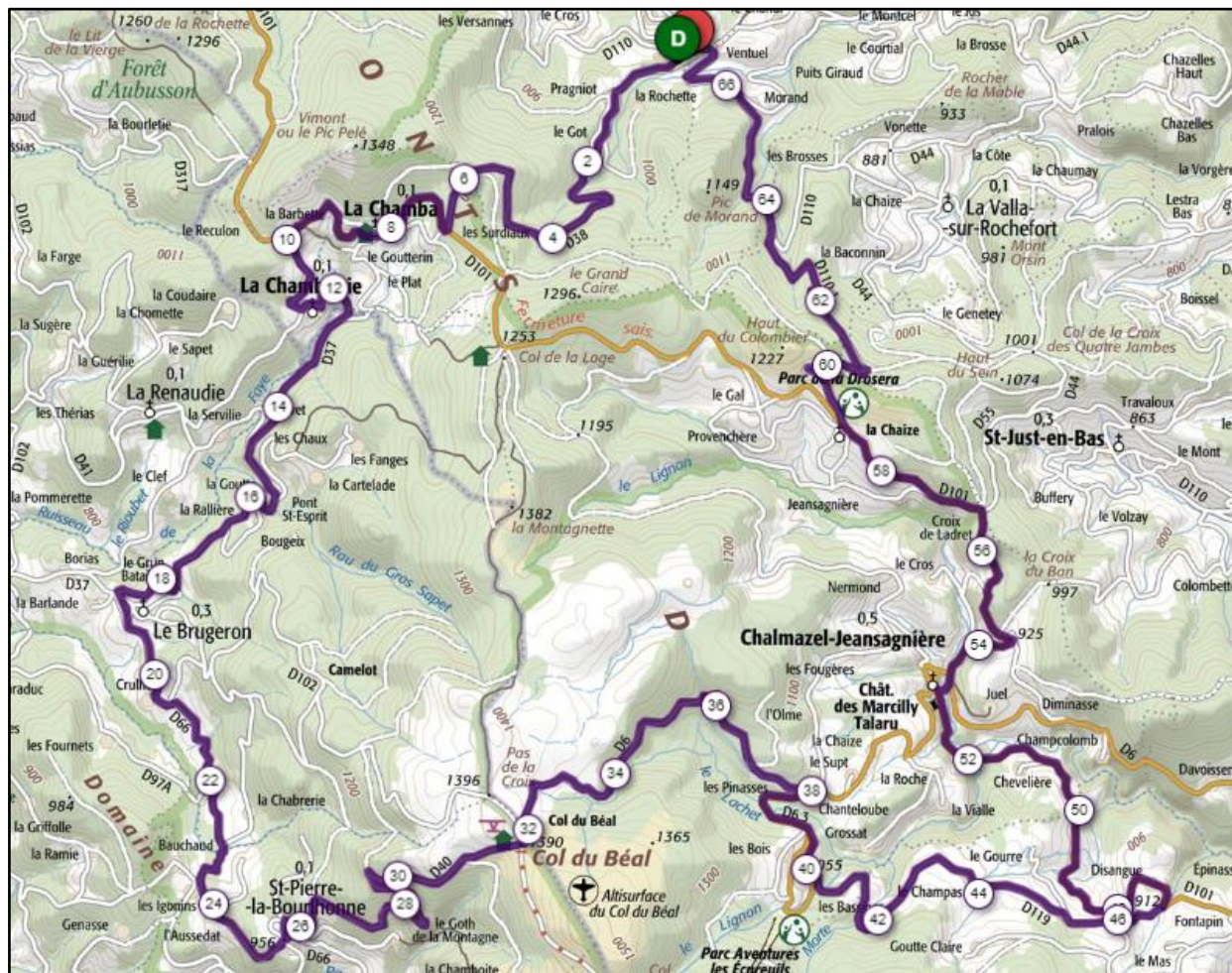
Samedi 15 juin 2019 matin « Le Beal »
Distance : 67,5 kms - Dénivelé : 1450 m

Circuit 3 : Identifiant Openrunner : 9194745

Routes	Lieux	Km Partiels	Cumul Km	Z	Observations
	VVF Villages Ventuel	0	0	872	
D38	Le Got	1,9	1,9	952	
D38- D101	Carrefour	4,9	6,8	1139	Prendre à droite D101
D101	La Chamba	1,4	8,2	1082	Prendre à droite D101-3
D101-3 D101	Carrefour	1,5	9,7	1124	Prendre à G D101
D101- D37	La Chambony	1,8	11,5	1060	(1)
D37	La Rallière	4,5	16	940	
D37- D66	Le Grun Batailler (Brugeron)	2,6	18,6	818	Prendre D66
D66	(Bourchany)	1,4	20	819	
D66	La Croix des Igonins	3,5	23,5	895	
D66	Saint Pierre la Bourlhonne	2,3	25,8	957	
D40	Lacet 1	2,5	28,3	1156	
D40	Lacet 2	1,2	29,5	1222	
D40	Col du Beal	2,5	32	1392	Ravitaillement
D6		3	35	1216	
D6		1,5	36,5	1124	
D6-D6,3	Les Pinasses	1,5	38	1057	Prendre D6.3
	Carrefour	1,4	39,4	1061	Prendre à G
	Carrefour	0,6	40	1059	Prendre à G
D119	Le Champas	3,7	43,7	1021	
D119 - D101	Carrefour (Disanges)	3,5	47,2	922	Prendre à G D119
D101	(Chazelle)	2,8	50	880	
D101- D6	Chalmazel	3,2	53,2	859	BPF/BCN 42 p D101
D101	Col de la Croix Ladret	3,4	56,6	1047	Prendre D101
D101- D110.1	Carrefour La Chaise	2,2	58,8	1087	Prendre D110.1
D110.1	Col des Sapeaux	1,2	60	1165	
D110.1 - D110	Carrefour	3,4	63,4	965	Tout droit
D110	Morand	2,2	65,6	887	
D110	VVF Villages Ventuel	1,7	67,3	872	

(1) Les routes changent de n° en changeant de département

Circuit et Profil - Samedi 15 juin 2019 matin



Samedi 15 juin 2019 après-midi : « Château d'Urfé »

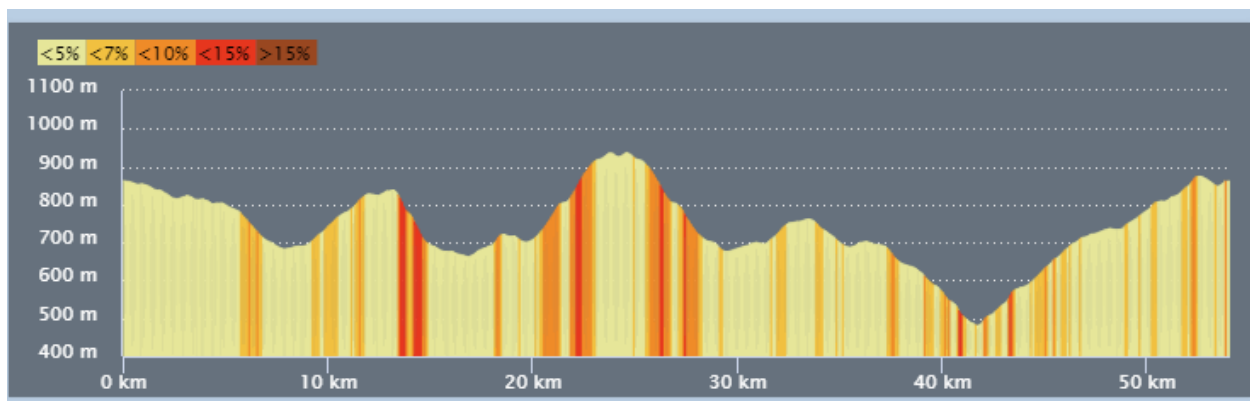
Distance : 54,4 km - Dénivelé : 990 m

Circuit 4 : Identifiant Openrunner : 9283682

Routes	Lieux	Km Partiels	Cumul Km	Z	Observations
	VVF Villages Ventuel	0	0	872	
D110	Le Phaux	5	5	800	
D110	Le Montcel	2,5	7,5	700	
D110 D1089	Noiretable	2,4	9,9	708	
D24	Les Chassagnes	2	11,9	820	
	Cervieres	1.1	13	835	Village à voir
D24	Les Salles	3,4	15,3	690	
D24- D53	Carrefour	1,2	17,5	692	prendre à G D53
D53 D24	Carrefour		18,1	707	reprendre D24
D24	Champoly	3,5	19	717	
D24- D44	Carrefour		19,4	707	prendre à D
D44	Route du château d'Urfé	4,6	19,6	700	prendre à G
	Château d'Urfé	4,5	24,1	935	Boisson
	Retour sur D44	4,5	28,6	700	prendre à G
D44-x	Carrefour Mas Mollet	0,9	29,5	673	prendre à G
X	Urval	1,8	31,3	700	
X	Carrefour	3.8	35.1	691	prendre à G D38
D38- D1089	Carrefour Saint Thurin	6,4	41,2	488	prendre à G
D1089- D44	carrefour	0,5	41,7	475	prendre à D
D44	Passage à niveau	0,3	42	475	
D44	Saint Didier sur Rochefort	4,3	46,3	705	
D44- D110	Morand	6,2	52,5	886	
D110	VVF Villages Ventuel	3,4	54,4	872	

A l'arrivée : Ravitaillement

Circuit et Profil - Samedi 15 juin 2019 après-midi



ANNEXE 3 PLAN D'ACCÈS AU VVF DE SAINT-JEAN-la-VÊTRE

27^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL CYCLOTOURISTE DE LA FCD

Du 13 au 16 juin 2019 à SAINT-JEAN-la-VÊTRE (42)

Coordonnées GPS du centre : N 45°46'35.64" E 03°48'28.97"

➤ En arrivant à Clermont-Ferrand

Rejoindre l'autoroute A89-E70 direction Lyon

Passer Thiers et prendre la sortie n° 31 (S11) Saint Just en Chevalet - Noiretable

➤ Si vous venez de Lyon par l'autoroute A98-E70

Prendre la même sortie (n° 31)

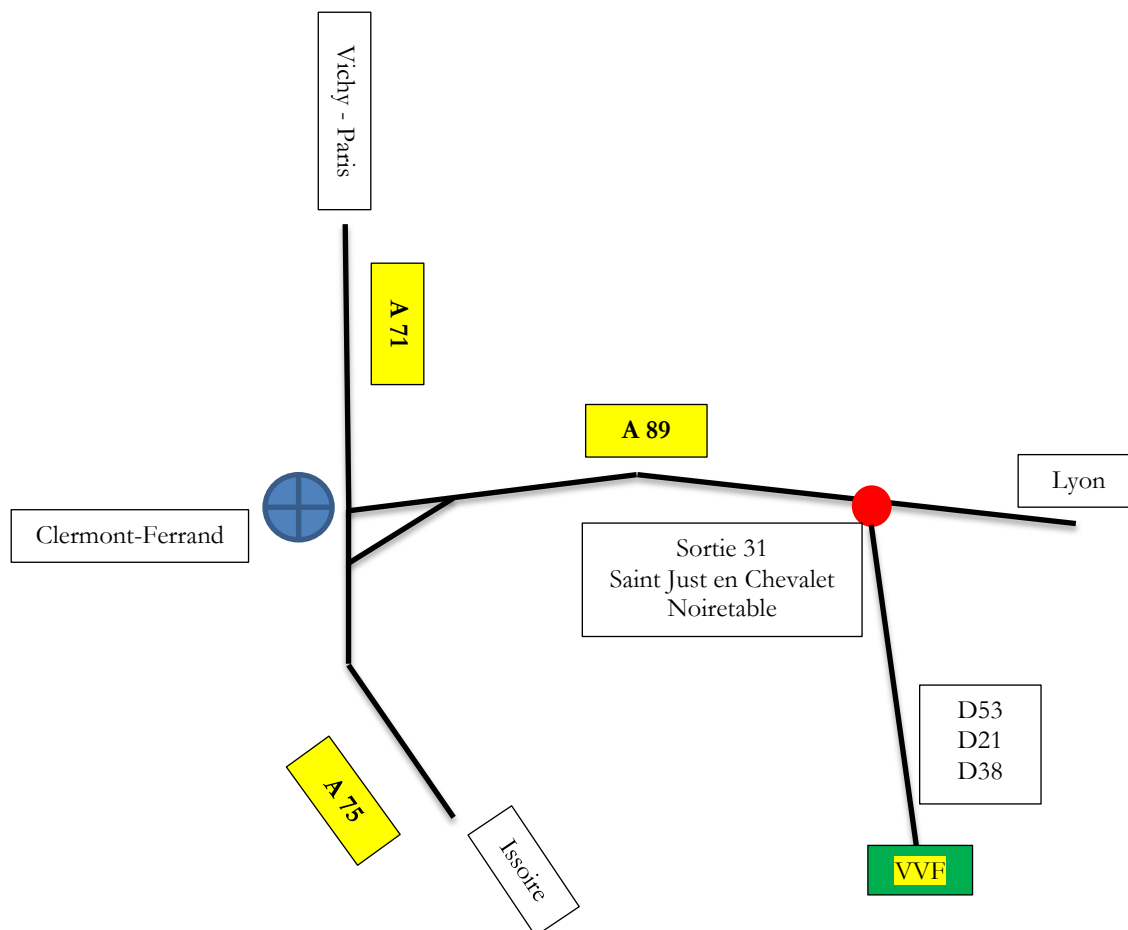
Après le péage, emprunter la D 53 à droite direction Noiretable - Village de vacances

Au carrefour avec la N 1089, prendre à gauche direction Saint Julien la Vêtre - Village de vacances, tourner à droite pour prendre la D21

Passer Le Mas et rejoindre Saint-Jean-la-Vêtre poursuivre D21 D38

Passer Les Combes. Au carrefour suivant, prendre la direction D38 La Chamba - Village de vacances.

➤ Si d'aventure, venant du Sud, vous passez par Ambert, rejoignez Olliergues par la D906, puis direction le Brugeron, puis D101 la Chamba D101 puis D38, Pragnot et le village Vacances.



ANNEXE 4

CLASSIFICATION DES LICENCIÉS DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

Références :

- Lettre n° 2938/FCD/DG du 06 novembre 2014
- Décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 relatif à l'action sociale des armées
- Statuts de la Fédération des clubs de la défense, édition 2013

En application du décret de 2007 rappelé en 2^{ème} référence, tous les ressortissants de l'action sociale des armées relèvent de la communauté de défense. C'est pourquoi, toutes ces catégories de population lorsqu'elles s'inscrivent dans nos CSA doivent être classifiées « Ressortissants Défense ». Seules doivent être classifiées « Hors Défense », celles totalement extérieures à cette notion.

Extrait du décret :

« Art. 2 Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, l'action sociale des Armées s'exerce au profit :

- des militaires de carrière ou servant en vertu d'un contrat, dans les positions d'activité, de non-activité pour raisons de santé ou de congé parental et de leurs familles ;
- des fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers relevant du ministère des armées en activité ou placés en position de congé parental ainsi que de leurs familles ;
- des anciens militaires titulaires d'une pension militaire d'invalidité et des anciens personnels civils du ministère des Armées titulaires d'une pension d'invalidité ainsi que de leurs familles ;
- des veufs et veuves non remariés et des orphelins à charge, au sens de la législation fiscale, des personnels mentionnés aux alinéas ci-dessus ;
- des retraités civils et militaires du ministère des Armées et de leurs familles ;
- des anciens militaires, de carrière et sous-contrat et de leurs familles ;
- des anciens fonctionnaires, agents non titulaires et ouvriers du ministère des Armées et de leurs familles ;
- des militaires servant en qualité de volontaire dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité ;
- des enfants de militaires qui font l'objet de la protection particulière instituée par la loi du 23 décembre 1977 (...).

Les personnels civils et militaires des établissements publics administratifs placés sous tutelle du ministère des Armées bénéficient de l'action sociale des armées lorsqu'une convention est conclue entre le ministère de la défense et l'établissement public dont il assure la tutelle (...). »

ANNEXE 5
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
(COPIER LE LIEN ET COLLER-LE SUR VOTRE NAVIGATEUR)

1. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT EN COURS DE DÉPLACEMENT UNIQUEMENT SI DÉPLACEMENT A/R SUPÉRIEUR À 1.000 KMS

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/2019/01/2bis_Annexe-Remboursement-frais-hebergement-repas-en-cours-de-deplacement-1000kms-aux-manifestations-sportives-FCD.doc

2. PÉNALITÉS

A réception des résultats et du compte rendu de la compétition, la FCD vérifie que les demandes de repas et d'hébergement, telles qu'indiquées lors de l'inscription, ont bien été respectées.

Dans le cas contraire, une retenue de 50 € en cas d'absence non justifiée ou du montant des prestations non honorées est réalisée par prélèvement après information faite auprès du club.

Toute annulation de participation non motivée ne voit aucun remboursement de la part de la FCD.

Les personnes n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne seront pas remboursées des frais engagés de leur propre initiative.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/16_Annexe-Penalites-FCD.pdf

3. ASSURANCES

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.**

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de leur assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/6_Annexe-Assurances-FCD.pdf

4. LUTTE CONTRE LE DOPAGE

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/7_Annexe-Lutte-contre-le-dopage-FCD.pdf

5. DROIT A L'IMAGE

Chaque participant renonce à son droit à l'image et autorise toutes publications comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCD.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/8_Annexe-Droit-a-image-FCD.pdf

6. **CHALLENGE DU FAIR-PLAY**

Cette compétition entre dans le cadre du challenge du fair-play.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/3_Annexe-Challenge-du-fair-play-de-la-FCD.pdf

7. **FORFAITS**

Tout vététiste déclarant forfait doit en aviser par lettre recommandée le CTSN, la ligue organisatrice et le bureau activités sportives de la FCD immédiatement et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Sauf cas de force majeure (missions, opérations, événements graves), tout participant déclarant forfait dans les 48 heures précédant le début de la compétition sera sanctionné d'une pénalité de 50 € ou du montant engagé par la ligue organisatrice pour couvrir les frais de séjour du défaillant.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/9_Annexe-Forfait-FCD.pdf

8. **SANCTIONS SPORTIVES**

Conformément au règlement de discipline de la FCD, les sanctions disciplinaires sont prononcées par les organismes disciplinaires de la fédération suivants :

- Organisme de première instance : ligue
- Organisme d'appel : fédération

Ces organismes sont respectivement compétents pour les affaires suivantes :

- Infraction disciplinaire commise par un membre appartenant à la ligue, quel que soit le lieu de réalisation de l'infraction.
- Manifestations nationales.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/14_Annexe-Sanctions-sportives-FCD.pdf

9. **DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT DURABLES**

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;
- trier (plastiques, papiers et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;
- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisation la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

La FCD concourt à la stratégie nationale de développement durable du sport et demande ainsi de concevoir des événements sportifs de manière responsable.

La ligue organisatrice demande aux compétiteurs et aux spectateurs invités de veiller au respect de l'environnement de la manifestation et de favoriser le transport en commun ou le co-voiturage pour se rendre sur les lieux.

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/4_Annexe-Developpement-et-environnement-durable-FCD.pdf

10. RÉSULTATS ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont remis aux représentants des clubs participants.

La ligue organisatrice, en collaboration avec le CTSN et le club support, adressera au bureau Activités sportives :

- les informations sur le déroulement de la manifestation à la presse locale ;
- **le 1^{er} jour ouvré après la manifestation**, pour le site internet fédéral, un fichier document avec les résultats et, séparément, six photos en fichiers “.jpg” (compression moyenne), ainsi qu’un lien éventuel vers le site de l’organisation (cf. § “Instructions techniques”) ;
- **dans les 15 jours**, un article d’une demi-page avec, en fichiers attachés, des photos (format d’origine “.jpeg” > 300 ko), mettant l’accent sur un aspect particulier de la manifestation (technique, logistique ou de convivialité, etc...) destiné à paraître dans « A armes égales ».

11. COMPTE RENDU

A l'issue de la manifestation, le président de la ligue organisatrice adresse au président de la FCD, avec copie au CTSN et au bureau Activités sportives, un compte rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives.

Le conseiller technique sportif national adressera au président de la commission sportive le compte rendu technique de la compétition.

12. CHARTE DU SPORT FRANÇAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lien : https://www.lafederationdefense.fr/wp-content/uploads/5_Annexe-Charte-du-Sport-francais-pour-le-developpement-durable.pdf